

**Procès-verbal de séance du conseil municipal**  
**Jeudi 16 avril 2015**

Convocation du 9 avril 2015

Membres en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 16 AVRIL à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

*Etaient présents* tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :  
RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, BOLGER Michelle, BRANDON Peter,  
CLEMENT Jean-Luc, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, MEUNIER  
Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy *sauf*

*Absents* : DUGELAY Denis

Secrétaire de séance : PARA-AUBERT Monique

*Présents : 13    Votants : 13*

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément.

**Ordre du jour :**

- **Point sur les chantiers en cours**
- **Les Guérins : projet d'acquisition foncière**
- **Contrat enfance et jeunesse (renouvellement de Convention d'objectifs et de financements avec la CAF)**
- **Signalisation d'informations locales**
- **Questions diverses**

Le maire remercie les membres présents et rappelle qu'une manœuvre, "opération Jäger", à l'initiative de l'Adjudant Christophe Mangiapan, conseiller cynotechnique de la brigade cynophile départementale (pompiers avec chiens de recherche) aura lieu sur la commune lundi 27 avril avec la participation d'équipes belges, sur le thème de recherche de personnes disparues.

Le maire ajoute que les pompiers sont intervenus sur la commune suite à un départ de feu de broussailles le long du sentier piétonnier des Vincents, il dégage la responsabilité des agents communaux qui n'ont pas eu ordre de procéder à l'écobuage du site, d'autant que la période légale sans déclaration est dépassée depuis le 15 mars. Il s'agit d'un accident ou d'une malveillance.

Après approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal, le maire ouvre la séance.

• Point sur les chantiers communaux :

Projet	Responsable	Commentaires
Déplacement doux Le Village-Les Vincents	P.Brandon	Chantier pratiquement terminé. Surcoût pour travaux ajoutés : 7000€. Réserve parlementaire proposée : 14000€. Dossier en cours d'instruction au ministère de l'intérieur. Prévoir intervention géomètre et acte notarié Dal Molin/Commune. Peter brandon précise que le projet est en cours de finalisation, manque le panneautage et le passage protégé, ainsi que le remblaiement derrière le mur de soutènement. Une partie sera à goudronner par les employés communaux. Le sentier est déjà utilisé par les riverains.
Bâtiments communaux	P.Brandon	- 2 Céuze : reste à compléter les travaux intérieurs et extérieurs (vitrages, rideaux, sécurité, accessibilité); bar réfrigéré changé (2 235€), acquisition de tables (900€) - Sacristie Est et salle d'archives carrelées. - garage des cantonniers : aménagements à définir (suite aux visites de l'agent de sécurité). - T2 école : intervention Hodoul planifiée.
Aménagements du Village, maison Lagarde	P.Brandon	Réunion du CM en groupe de travail avec le CAUE pour compte-rendu de l'étude et fixer nos orientations. 24/04? Idée de désolidariser Maison Lagarde et recherche nouveau commerçant.. Peter Brandon demande la giration d'un bus sur le parking abattage d'un arbre et enlèvement des bordures pour un essai??
Nouveaux logements	P.Brandon	Réunion du CM en groupe de travail avec le CAUE pour compte-rendu de l'étude et fixer nos orientations. 24/04?
Réfection école (isolation, toiture photovoltaïque)		Contact pris avec IRISOLARIS pour "pré-étude".
Recherche commerçant		Réflexions avec la CCI. Vu le "panier Gapençais". Visite à faire à Orpierre qui a été confrontée à la même situation.
Col des Guérins	G.Tourres	Réunion du CM en groupe de travail avec le CAUE pour compte-rendu de l'étude et fixer nos orientations. 24/04? Voir délib pour acquisition terrain. Toilettes chimiques à commander (01/06-31/08?). Guy Tourrés demande que la commune prenne des dispositions claires pour enrayer le pb du camping sauvage au col (interdiction de stationner la nuit?) B Siegel demande un panneau d'interdiction réglementaire et une surveillance accrue. Pb d'aménagement : 3 communes concernées, zone natura 2000, gestion du domaine forestier par ONF/Comment concilier fréquentation du site et préservation (camping sauvage, bivouac et risques d'incendie)
Actualisation PLU	P.Brandon	Mise en conformité avec les lois Alur et Grenelle, pas de nouveau classement de parcelles constructibles, le maire précise que la commune dispose suffisamment de terrains pour accueillir l'évolution démographique de 10 ans. Le SCOT préconise l'économie de parcelles à urbaniser. M. Meunier rappelle que la ZAP (zone agricole protégée) validée par arrêté préfectoral complique la révision du PLU. Organiser une 1ère réunion avec Mme Cazette après décisions sur aménagements du village et des Guérins.
Enfouissement des réseaux secs	V. Fernandez	Infos? NB : les gaines, aux Vincents ont été vérifiées, OK.

Entretien des voiries	A. Garcin	Travaux 2014 réceptionnés, le chemin de la Condamine sera repris par la COLAS. Programme 2015 voirie : tournée interne le 11 avril, tournée avec la COLAS le 13. Devis établis. Choix à faire.
Identification des voies, numérotation des bâtiments	B.Siegel	S'appuyer sur les éléments du recensement. Commission à réunir.
Sécurité voiries	B.Siegel	Mesures de vitesses CG05 transmises pour sortie Ouest. Attendues pour les Vincents. Panneautage à compléter. Coupler avec identification et signalisation d'informations locales?
Eau potable	A. Garcin	En attente de la réponse à la demande de financement pour le Villard (Ag. de l'eau). Appels d'offres : a/ maîtrise d'œuvre pour travaux réservoirs-le Villard, prêt à partir; b/ Etude pluriannuelle (cf. IT05); c/Protection des captages Au-delà le Pont proposé. Mathieu Allain Launay est défavorable à la suppression de pâturages dans le périmètre rapproché qui mettrait en péril l'exploitation du Gaec des cousins, il demande que le cahier des charges précise que le bureau d'études présente des références en matière de négociations sur les pratiques de pâturages (nombre de jours de pâturés, chargement/hectare limité...)
Bibliothèque/Ludothèque	Monique Para-Aubert	Réponse attendue à la demande de subvention
Rythmes scolaires; activités périscolaires	M.Bolger	Actuellement : lundi S.Hodoul, mardi : B.Fernandez jeudi : J.Maëro, J.Bouché. Tous présents --> été. Plus Corine Paul et Nathalie Perrin. Rentrée 2015 voir qui prolonge. Contacts pris avec N.Weiss (culture hispano) et E.Dupland (nature et biodiversité)
Méthanisation	M.Allain-Launay	Visite intéressante à Gap/Rambaud. Inscription sur le site ministériel "1500 projets". Mathieu Allain Launay fait un compte rendu de la visite, installation monumentale, cette plateforme traite les déchets de lisiers, fumiers, déchets verts et huiles. L'électricité produite est revendue et la chaleur obtenue permet le séchage du foin et le chauffage de la laiterie et des logements. les résidus sont réutilisés comme fertilisants. (investissement de 1M200 subventionné à 40%, vente de 250 000€ d'électricité /an) Mathieu Allain Launay pense qu'un procédé de petite taille, en discontinu existe et conviendrait à la commune. Réflexions à poursuivre avec les agriculteurs intéressés.

- **Projet d'acquisition foncière :**

*Le Maire rappelle que l'aménagement touristique du col des Guérins est un projet communal majeur et que le site est reconnu d'intérêt départemental par son classement au PDIPR.*

*Une partie de cet aménagement pourrait être développée sur les parcelles A 495-498-499 d'une surface cadastrale totale de 6377 m<sup>2</sup>.*

*Les propriétaires de ces parcelles ont été contactés afin d'envisager leur acquisition par la commune.*

*Ils proposent un prix de cession à 8 000 euros.*

*Les frais d'acte, à la charge de la commune, sont estimés à environ 1 000 euros.*

*Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour procéder à l'acquisition de ces parcelles dans les conditions indiquées ci-dessus.*

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

➤ Approuve cette proposition

➤ Autorise le M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

- **Contrat Enfance et Jeunesse :**

Monsieur Le Maire rappelle à son conseil le contrat signé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes (CAF) pour permettre le financement par celle-ci des activités « enfance et jeunesse » réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette jusqu'au 31 décembre 2013. Il rappelle également la décision de principe prise le 26 juin 2013 de renouveler ce dispositif avec la CAF pour la période 2014-2017 afin de disposer de financements pour l'organisation de l'accueil périscolaire

Il rappelle que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) considère qu'il s'agit d'un contrat « d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus ». Celle-ci souhaite donc, dans un souci de cohérence territoriale, que l'ensemble des collectivités du territoire compétentes en matière d'enfance et de jeunesse (Communauté de Communes et l'ensemble des Communes) signe la convention d'objectif et de financement correspondante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Il précise que la CAF vient de transmettre le projet de convention, que celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Enfance et Jeunesse » et qu'elle a pour objet de :

- déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre
- décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement
- fixer les engagements réciproques entre les signataires

Il donne lecture de la convention d'objectifs et de financement et de ses annexes (projets de convention et annexes joints à la présente).

Il propose de l'autoriser à signer ce document.

**Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Alpes la convention d'objectifs et de financement, telle qu'annexée à la présente, qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « Enfance et Jeunesse » pour la période 2014-2017.
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi et de l'exécution de cette convention.

- **Voirie :**

Le maire rappelle les différentes tournées de la commission voirie et propose de choisir le programme de l'année.

Les conseillers optent pour le programme suivant :

Voirie communale				
Voies	Technique	Longueur (m)	Estimatif HT	Estimatif TTC
4-VC 17 (partie haute).Au-delà le Pont	grave émulsion + bicouche	300	12 705	15 246
1-VC 10 Les coqs nord - Surville	enrobé à froid	200	5 991	7 190
2-VC ? Limite Sigoyer-Neffes	enrobé à froid	400	6 859	8 231
<b>Total voirie communale</b>			25 555	30 667

Voirie rurale				
Voies	Technique	Longueur (m)	Estimatif HT	Estimatif TTC
3-CR 32 Les Parots	grave émulsion + bicouche	140	4 473	5 368
<b>Total voirie rurale</b>			4 473	5 368
<b>Total général</b>			<b>30 028</b>	<b>36 035</b>

Le maire précise que ce sont les nouveaux conseillers départementaux (binôme VINCENT-ODDOU) qui sont chargés de la redistribution de l'enveloppe départementale - contribution voirie, sur le nouveau canton de 19 communes.

• **Questions diverses :**

**- Signalisation d'information locale :**

Le maire rappelle le schéma de signalisation directionnelle et touristique mis en place par le département, il s'agit de positionner des panneaux directionnels d'entreprise ou touristiques, sur des jalonnements de proximité (carrefour important).

Le maire propose que la commune pose les mats en concertation avec les entreprises intéressées qui se chargeront d'acquérir les panneaux. Vincent Fernandez précise que seule l'entreprise retirera du bénéfice de l'identification directionnelle, donc doit se charger de l'acquisition. B Siegel pense au contraire que la commune doit prendre en charge totalement cette dépense.

**- Délibérations du conseil communautaire :**

- *Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)* : cout répercuté aux communes 7€ par jour et par enfant accueilli

- *Redevance d'assainissement collectif* : augmentation de 20% de la partie fixe, ce qui induit par exemple une augmentation de 12€ pour une consommation de 120m3/an.

SPANC (assainissement non collectif) : appel d'offres lancé, une réunion publique expliquera l'inspection des systèmes d'assainissement individuels, un inventaire sera constitué (cout : 95€/usager), l'inspection donnera lieu à un diagnostic imposant ou non la rénovation du système qui devra être réalisée dans un délai précis.

Guy Tourrés regrette que les agents techniques de la CCTB, qui gèrent déjà l'assainissement collectif, ne puisse pas exercer cette fonction pour l'assainissement non collectif.

La séance est levée à 23H40

**Délibérations du conseil municipal :**

- Acquisition de parcelles au col des Guérins

- Convention d'objectifs et de financement - Contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**Lu et approuvé, les conseillers municipaux**

